

Habilitation électrique - BR PV (Complément ou Recyclage)

Durée : 7 h	jeudi 9 avril 2026	Lieu : CAPEB 16 24 Rue Guy Ragnaud 16000 ANGOULEME
----------------	--------------------	--

Entreprise :

Cochez la case vous concernant : Moins de 11 salariés Plus de 11 salariés

Adresse : **CP/VILLE :**

Tél (bureau/portable) : **Adresse mail :**

Code APE/NAF (4 chiffres 1 lettre) : **N°SIRET (14 chiffres) :**

Stagiaire(s) ayant le statut de : Chef d'entreprise non salarié Conjoint collaborateur Gérant non salarié

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Stagiaire(s) ayant le statut de : Salarié Gérant salarié



Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Coût de la formation : 245 € net de taxes par stagiaire

Montants à régler	Adhérents 	<u>Non Adhérents CAPEB</u> + Frais administratifs de 90 € par stagiaire *
Chef d'entreprise <u>non salarié</u> cotisant au  Après déduction de la prise en charge	0 €	90 €
Autres stagiaires	245 €	335 €

* Frais administratifs offerts aux adhérents CAPEB dans le cadre du Partenariat

Pour les stagiaires salariés cotisant à  : Contactez votre **CAPEB départementale** pour la demande de financement

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer complété avec le chèque de règlement global (s'il y a lieu) à :

ARFAB - 14 Rue des Frères Lumière - 86000 Poitiers

et uniquement pour les Chefs d'entreprise Non Salariés cotisant au FAFCEA, joindre svp :

➤ une attestation **URSSAF** de contribution à la formation professionnelle (CFP) de l'année en cours

Fait à

Le

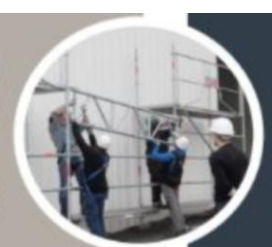
Signature et cachet de l'entreprise

En remplissant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient utilisées exclusivement dans le cadre de ma demande et de la relation commerciale éthique et personnalisée qui pourrait en découler.



PRÉVENTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ

Échafaudages, Travaux en hauteur,
SST, Habilitations électriques



PROGRAMME FORMATION

Habilitation électrique BR - PV (Complément ou Recyclage)

Objectifs de formation

- Connaître le principe d'évaluation des risques
- Les prescriptions de sécurité dans le cadre de pose de modules photovoltaïques
- Mener les opérations d'ordre électriques en toute sécurité
- Disposer des connaissances et compétences requises permettant la délivrance par l'employeur d'un titre d'habilitation

Programme détaillé

Partie théorique :

- Historique
- La cellule photovoltaïque
- Les générateurs
- Types d'installations :
 - Installations domestiques
 - Installations industrielles
- Composants
- Risques liés au photovoltaïque
- Les habilitations et leurs limites
- Procédures de sécurité
- Exploitation.

Partie pratique :

- Mise en application des connaissances lors de jeu de rôle
- Pratiques professionnelles réalisées sur une maquette d'installation photovoltaïque.
- Savoir réaliser une intervention sur des installations photovoltaïques :
 - Connaître le principe d'évaluation des risques
 - Connaître les prescriptions de sécurité dans le cadre de la pose de modules photovoltaïques
 - Mener les opérations d'ordre électriques en toute sécurité
 - Gérer l'organisation et l'encadrement

les + de la formation

La formation à l'habilitation électrique est désormais obligatoire, les durées de stages sont conseillées par la norme NF C 18-510.

✓ Durée: 1 jour - 7 heures

✓ Public visé :

Personnel intervenant sur des systèmes photovoltaïques et électricien chargé d'assurer des interventions d'entretien, et des opérations de consignation d'ordre électrique en basse tension sur des installations photovoltaïques

✓ Pré-requis :

Avoir déjà suivi la formation BR-B1, B1V, B2, B2V Essai (OBLIGATOIRE)

✓ Animation :

La formation est assurée par un formateur du GIFT (Groupement des Indépendants de la Formation Technique), qualifié et expérimenté

✓ Moyens pédagogiques et techniques :

- Salle de formation équipée
- Plateforme pédagogique
- Chaque stagiaire recevra un support de cours
- Alternance entre théorie et mise en pratique encadrées par le formateur

✓ Evaluation et sanction de la formation :

- Feuilles d'émargement
- Attestations de présence individuelle
- Evaluation du savoir et du savoir-faire
- par des tests, délivrant à l'Habilitation BR PV
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire

Association Régionale de Formation pour l'Artisanat du Bâtiment